

RCS : AUCH Code greffe : 3201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 D 00200 Numéro SIREN : 381 996 214 Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE VIVADOUR

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2024 sous le numéro de dépôt 392

VIVADOOR

Société coopérative agricole à capital variable
Agrément HCCA n° 14095 - SIREN 381 996 214 RCS Auch
Siège social : Rue de la Menoue - 32400 Riscle

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 6 DECEMBRE 2023**

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jean-Marc GASSIOT-BITALIS en qualité de doyen d'âge, propose, après un discours, de procéder à l'élection du Président et soumet la candidature de Monsieur Florent ESTEBENET seul candidat.

A la demande de ce dernier, le vote se déroule à bulletin secret.

Monsieur Arnaud COURNET et Monsieur Aurélien ARTUS sont nommés Scrutateurs.

Après dépouillement, Monsieur Florent ESTEBENET est déclaré élu avec : 16 voix « Pour », 1 voix « blanc », 0 voix « contre » sur un total de 17 votants.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de déléguer à son Président, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs suivants :

- ✓ représenter la Coopérative auprès de l'Etat, des administrations publiques et tous tiers, sauf délégation particulière accordée par le Conseil d'administration, et faire toutes opérations dans l'intérêt de la Coopérative dans les conditions et limites ci-après définies ;
- ✓ retirer ou faire retirer de tous bureaux de La Poste et de toutes entreprises de transport ou de roulage, toutes lettres, dépêches, plis, colis, mandats destinés à la Coopérative et en donner décharge ;
- ✓ statuer sur tous marchés ou traités dans le cadre de la politique commerciale et d'investissement arrêtée par le Conseil d'administration ;
- ✓ faire toucher les sommes dues à la Coopérative et payer celles qu'elle doit ;
- ✓ faire ouvrir et fonctionner dans toutes maisons de banque ou établissements de crédit, tous comptes courants, comptes de dépôt ou autres, aux conditions déterminées par le Conseil d'administration, et donner toutes délégations pour leur fonctionnement ;
- ✓ faire souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce ou autres et notamment tous warrants agricoles, créer tous effets en contrepartie des récoltes apportées par les sociétaires ;

- ✓ consentir tous crédits ou avances, mais seulement dans les conditions générales normalement applicables aux opérations effectuées par la Coopérative avec ses associés ou les acheteurs des produits commercialisés par elle ;
- ✓ exercer toutes actions judiciaires au nom de la Coopérative, tant en demandant, qu'en défendant ;
- ✓ provoquer toutes résolutions de contrats, traiter, composer, compromettre et transiger en tout état de cause avec ou sans indemnité ;
- ✓ fixer les modes de libération des débiteurs et consentir toute prolongation de délais ;
- ✓ donner tous acquiescements et désistements ainsi que toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits avec ou sans paiement, consentir toutes antériorités ;
- ✓ céder et transporter toutes créances, tous loyers, toutes redevances, échus ou à échoir ;
- ✓ embaucher et licencier le personnel qui est en totalité placé sous ses ordres ;
- ✓ contracter dans la limite de 20 000 000 € tous emprunts de financement ou de campagne et dans la limite de 5 000 000 € tous emprunts d'investissement à moyen et à long terme ;
- ✓ fixer l'emploi des disponibilités ;
- ✓ mettre en demeure les associés coopérateurs de respecter leurs engagements d'activité et de faire respecter les Règlements Intérieurs de la Coopérative.

Florent ESTEBENET remercie Monsieur Jean-Marc GASSIOT-BITALIS pour tout le travail fourni durant ses années de présidence et ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée et prend la Présidence de la séance.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du Bureau.

COMPOSITION DU BUREAU

A l'unanimité sont nommés :

✓ Vice-présidents :

Monsieur Gérard
DEHEZ

« Président délégué » : pôle agricole végétal

Jean PAGES
Pôle finances, budget et
infrastructures

Christian LAFORÊT
Pôle animal

Serge TINTANÉ
Pôle viticole

✓ Trésorier :

- Monsieur-Christophe-RANDE (pôle distribution" grand public):

✓ Secrétaire :

- Madame Sylvie ROBIN (pôle vie de la coopérative).

✓ Membre

- Jean-Marc GASSIOT-BITALIS



Florent ESTEBENET

Florent ESTEBENET

✓ Certified by *Y*/ yousign

Président du Conseil d'administration

